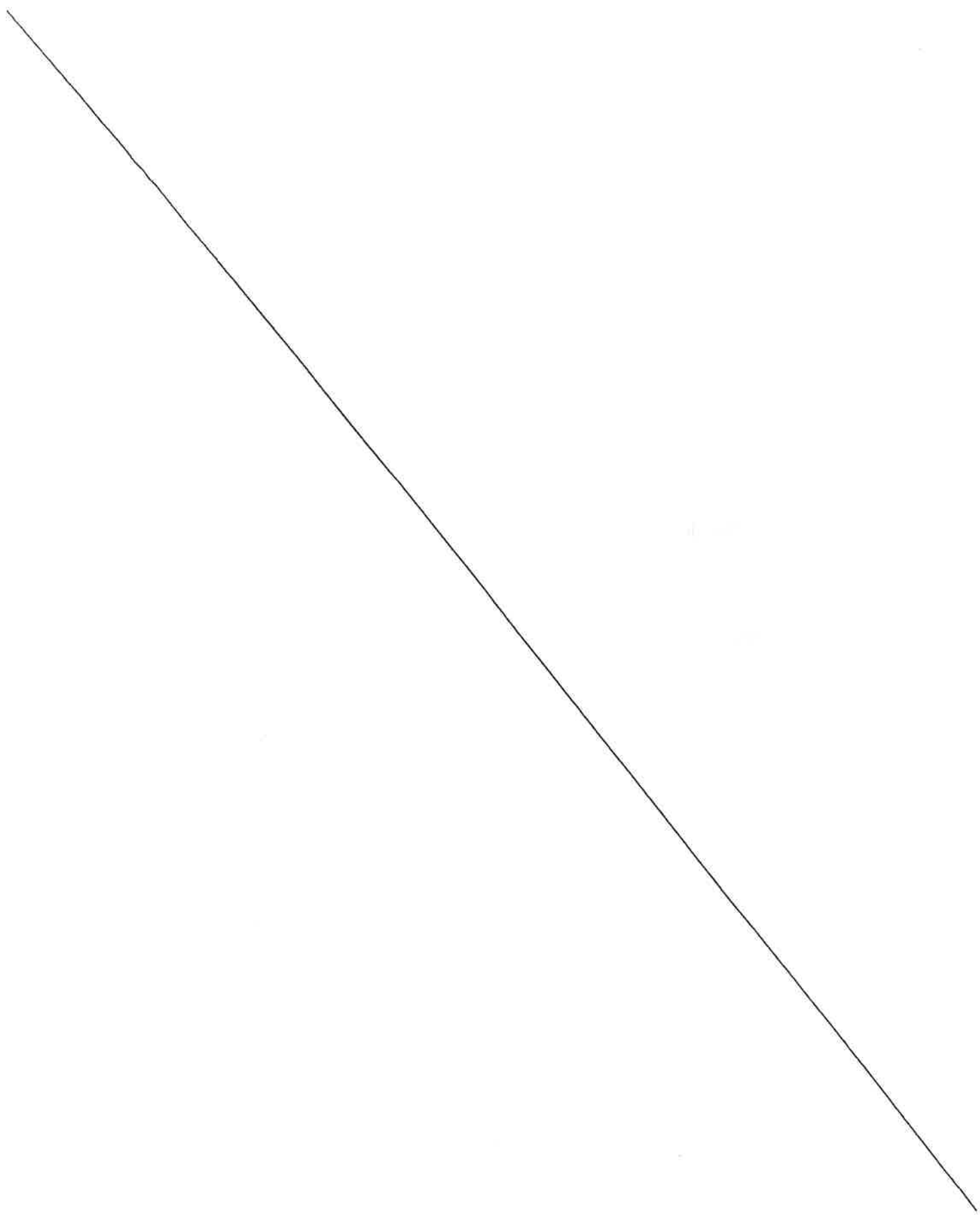


République française  
Département SOMME  
Pôle Métropolitain du Grand Amiénois

COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS  
Séance du 15 mars 2019

<table border="1"> <tr> <td>Conseillers en exercice</td> <td>52</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>29</td> </tr> <tr> <td>Qui ont pris part au vote</td> <td>36</td> </tr> </table> <table border="1"> <tr> <td><b>UNANIMITÉ</b></td> </tr> </table>	Conseillers en exercice	52	Présents	29	Qui ont pris part au vote	36	<b>UNANIMITÉ</b>	<p>L'an deux mille dix-neuf, le quinze mars, le Comité Syndical du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois, légalement convoqué, s'est réuni en salle des assemblées de l'Hôtel de ville d'AMIENS, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GEST.</p> <p>Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux membres du Comité Syndical le 8 mars 2019.</p>
Conseillers en exercice	52							
Présents	29							
Qui ont pris part au vote	36							
<b>UNANIMITÉ</b>								
<p>Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de la Somme le : <b>22 MAR. 2019</b></p> <p>Et publication le : <b>22 MAR. 2019</b></p>	<p><u>Présents</u> : Mmes B. FOURE, F. RODINGER, MH. MARCEL, MC. MAILLART, AM. LEMAIRE, M.M. B. MERCUZOT, P. RIFFLART, O. JARDE, P. DESSEAUX, JC. RENAUX, J. DEBART, E. CANDELA, D. de WITASSE-THEZY, L. SOMON, JM. MAGNIER, F. PETIT, F. DURIEUX, Y. AMARA, M. WATELAIN, F. BEAUVARLET, P. FRADCOURT, M. VILLAIN, B. LEPERS, A. DESFOSSSES, J. BLEYAERT, JJ. STOTER, A. BABAUT, P. SIMON, JL. GREVIN, A.GEST.</p> <p><u>Excusés, absents</u> : Mmes S. HAMADI, C. BOHAIN, A. PINON, F. BRIAULT, I. DE WAZIERS, B. THIEBAUT, I. CARPENTIER, M.M. JF CLAISSE, JC LORIC, P. BOULANGER, M. LETESSE, J. LEFEUVRE, H. GERARD, P. DELNEF, JP DESTOMBES.</p> <p><u>Pouvoirs</u> :</p> <p>Claude DEFLESSELLE à Laurent SOMON Philippe FRANCOIS à Bernard LEPERS Colette FINET à Jean-Claude RENAUX Julien HERNANDEZ à Alain GEST René LOGNON à Michel VILLAIN Xavier LENGLET à Alain DESFOSSSES Pierre SAVREUX à Brigitte FOURÉ</p>							
<p>15h47 : Arrivée de Madame Florence RODINGER. 15h47 : Arrivée de Monsieur Patrick DESSEAUX 16h16 : Départ de Madame Marie-Hélène MARCEL 16h28 : Départ de Monsieur Jean-Claude RENAUX 16h40 : Départ de Madame Brigitte FOURÉ 16h42 : Départ de Monsieur Pascal RIFFLART</p>								

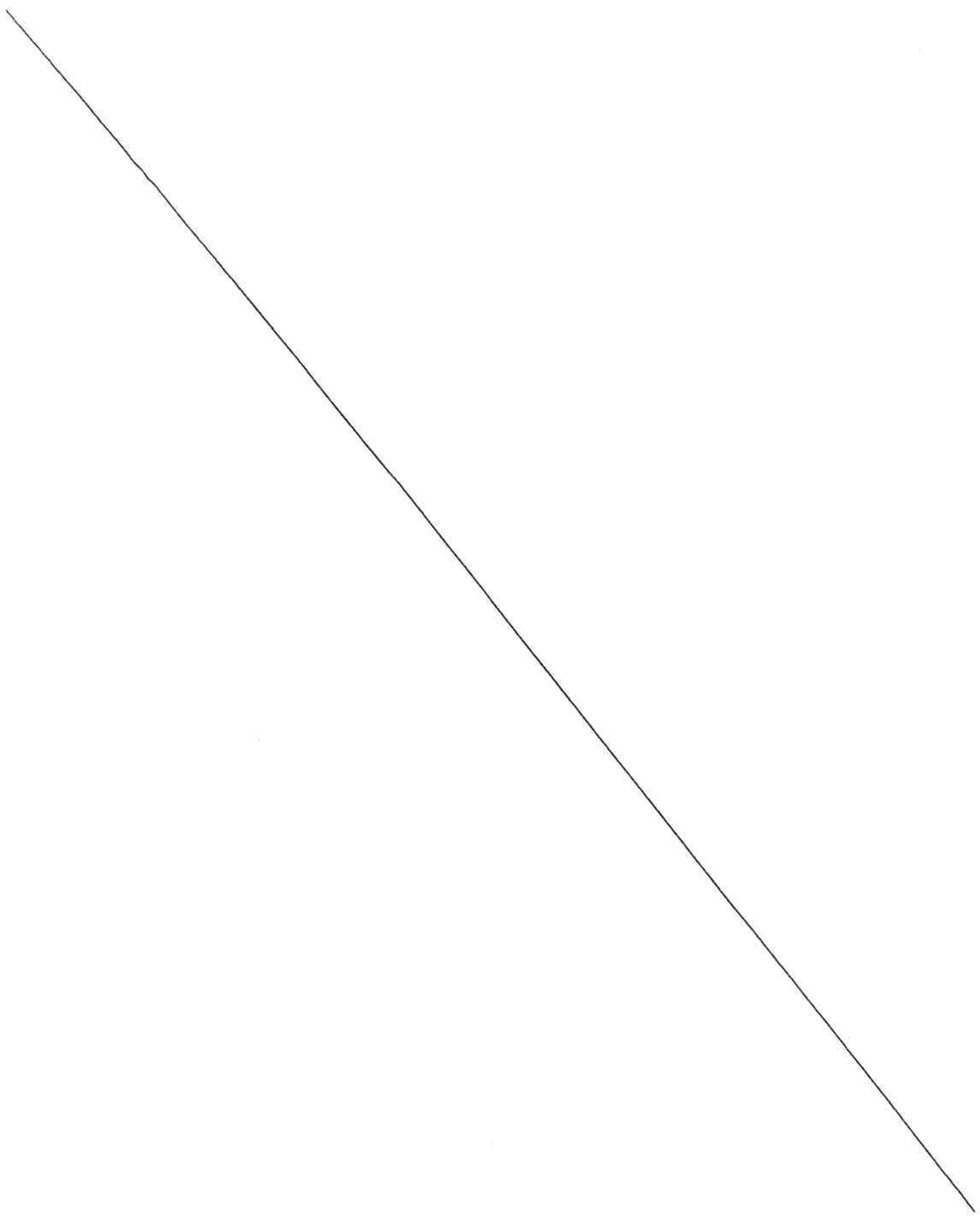
POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS  
NOMINATION DU PRESIDENT DE LA CAO



Début de la séance : 15h36  
Fin de la séance : 16h44

Le compte-rendu analytique de la séance du 15 mars 2019 sera affiché le vendredi 22 mars.

Séance présidée par : M. Alain GEST, Président du Pôle Métropolitain du Grand Amiénois.



COMITÉ SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU GRAND AMIÉNOIS  
Séance du 15 mars 2019

DÉLIBÉRATION 2019/20

OBJET : **Nomination du Président de la Commissions d'Appel d'Offres  
du pôle métropolitain.**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> août 2018 portant création du pôle métropolitain du  
Grand Amiénois,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner, pour la durée du mandat, un membre  
du pôle métropolitain pour assurer la présidence de la commission d'appel d'offres,

Le comité syndical du pôle métropolitain du Grand Amiénois

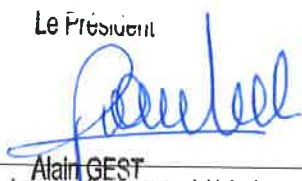
DELIBERE

Article 1 : Le comité syndical désigne Joseph BLEYAERT, président de la Commission  
d'Appel d'Offres du pôle métropolitain du Grand Amiénois.

Article 2 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente  
délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission  
en préfecture en date du 22/03/19..... et de sa  
publication en date du 22/03/19.....

Le Président



Alain GEST

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



  
Le Président,  
Alain GEST

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à  
compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés,  
faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès des services,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif  
d'AMIENS.

